

Image not found or type unknown



Constat d'infraction avec une erreur d'immatriculation ?

Par **titdoume**, le **09/10/2008** à **20:44**

Je vis au Québec ,Montréal, j'ai reçu un constat d'infraction pour stationnement interdit (pour entretien quotidien de la chaussée) lorsque je suis revenu à mon véhicule , le constat m'attendait sur le pare-brise ! Cependant , le numéro d'immatriculation sur le constat n'était pas le mien , la marque de la voiture est correct , mais une erreur c'est glissé dans le numéro d'immatriculation , dois-je tout simplement l'ignorer et laisser un autre pauvre bougre régler les erreurs administrative de la ville , ou dois-je en aviser la ville et risquer d'avoir à le payer ???? Car avec une erreur sur l'immatriculation , il vont chercher longtemps , car des véhicules comme le miens au Québec il doit y en avoir beaucoup !Merci !

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **22:54**

Si ça c'est passé au Canada, province du Québec, ça relève du droit canadien. Ici, vous êtes sur un forum du droit pénal routier... français.